

Communiqué de presse du Conseil Municipal de Saulcy-sur-Meurthe du 13 septembre 2017.

Adoption du pacte financier et fiscal entériné par le conseil communautaire d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Après la présentation du document adopté par le conseil communautaire définissant les principes de fonctionnement futur de l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le Conseil Municipal approuve le pacte financier et fiscal.

Rapport 2016 relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)

Après présentation du rapport – exercice 2016 relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable, document nécessaire pour tout dossier de subvention tant au Conseil Départemental qu'à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Conseil Municipal adopte ce rapport.

Subvention pour deux nouvelles associations

Deux nouvelles associations s'étant créées dans la commune, le Conseil Municipal accorde une subvention à chacune d'elles pour un montant total de 330 euros réparti comme suit :

- Cani Sport Vosges : 130 euros
- Skat'in Vosges : 200 euros

Opération ravalements de façades

Dans le cadre du programme de soutien aux ravalements de façades, le Conseil municipal accepte le versement de deux subventions pour l'année 2017 (1 177,73 € et 1 375 €).

Délimitation d'un périmètre soumis au droit de préemption par la commune sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux

Afin de sauvegarder le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune, le Conseil Municipal décide de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité concernant l'ensemble de la commune à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Travaux éligibles au dispositif Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Suite à une proposition du PETR du Pays de la Déodatie consistant à lui transférer les droits à Certificats d'Economies d'Energies issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper et les valoriser pour l'ensemble des collectivités volontaires de son territoire, le Conseil Municipal approuve la convention avec le PETR du Pays de la Déodatie et autorise le transfert des CEE à celui-ci.